

Samedi 28 et Dimanche 29 mars 2009
Catégories 3 Juniors et Pass-Cyclisme open
par équipes de 7 coureurs



6^{ème} Boucles Cyclistes d'OLLIOULES

Organisation: Vélo Club OLLIOULAIS
Complexe sportif municipal
34, allée les Bleuets
83190 OLLIOULES

Tel : 04 94 74 50 47 – 06 62 62 38 85

Email : vcollioulais@neuf.fr

Tous les détails sur : <http://vcollioules.skyrock.com/>



Règlement des Boucles Cyclistes d'OLLIOULES

1- Le Vélo Club Ollioulais organise le samedi 28 et le dimanche 29 mars 2009 les **6^{ème} Boucles Cyclistes d'Ollioules**, course FFC en 4 étapes, sous les appellations, Grand prix de la ville d'Ollioules, Souvenir Jean SAVY et Grand prix des assurances AGF

2- L'épreuve est réservée aux coureurs amateurs de 3^{ème}, juniors + pass-cyclisme Open par équipes de 5 à 7. Réservé aux équipes de club, inter-club ou de sélections départementales de la région PACA, (Var, Bouches du Rhône, Alpes Maritimes, Hautes Alpes, Alpes de Haute Provence, Vaucluse). (Limité à 27 équipes ou 190 participants)

3- Les équipes devront adresser leur bulletin d'inscription accompagné du chèque d'engagement à l'ordre de **Vélo Club Ollioulais** au plus tard le 15 mars 2009. Voir en annexes le détail des inscriptions.

4- La confirmation d'inscription se fera par téléphone ou par email 7 jours avant l'épreuve.

5- L'organisateur fournira les dossards aux directeurs sportifs sur présentation des licences. Ils devront être utilisés tels qu'ils auront été fournis. Tout découpage, pliage ou réduction sont formellement interdits et sanctionnés par les commissaires.

PERMANENCES: Dossards, véhicules suiveurs, commissaires, cibistes.

1^{ère} étape : à partir de 8h00

2^{ème} étape : de 13h30 à 14h15 restaurant RN8 Ollioules

3^{ème} étape : de 7h30 à 8h30 Avenue Jean Monnet

4^{ème} étape : de 13h30 à 14h15 restaurant RN8 Ollioules

Chaque coureur engagé devra avant chaque étape émarger la feuille de contrôle au minimum 15 mn avant le départ. Le port du casque à coque rigide est obligatoire sur les 4 épreuves.

6- En tous points du parcours, sur incidents mécaniques ou crevaisons, les coureurs pourront échanger tout ou une partie du vélo contre du matériel transporté par les voitures de dépannage autorisées. A noter que ces voitures pourront être appelées et ce à la discrétion du directeur de course ou de son adjoint. Les voitures de dépannage devront respecter l'ordre établi suite au classement par équipes établi lors de la 1^{ère} étape. D'autres mesures seront prises si, elles s'imposent par la direction de course. Lors des Contre la montre individuel et par équipe le dépannage sera autorisé et fait par le directeur sportif. Les équipes devront fournir pour la 2^{ème} et 4^{ème} étape une paire de roues à l'organisation.

1^{ère} étape : CLM par équipe

Une voiture par équipe.

2^{ème} étape : Routière :

Une voiture par équipe.

3^{ème} étape : Circuit routier

Une voiture neutre, 3 voitures tirées au sort.

4^{ème} étape : CLM individuel :

Voiture suiveuse personnelle autorisée.

7- Tout dépannage et ravitaillement par véhicule en marche est interdit. Pas de ravitaillement pour les 1^{ère} et 4^{ème} étapes

Ravitaillements autorisés lors de la 2^{ème} étape et de la 3^{ème} étape jusqu'à 20 km de l'arrivée. Le ravitaillement des échappés ne pourra se faire que par les véhicules autorisés. Toute aide aux coureurs ne pourra s'effectuer que du côté droit de la route et derrière le coureur après que ce dernier ait mis pied à terre. Les coureurs ne pourront recevoir de ravitaillement que dans les zones prévues par l'organisateur. Hors cette zone ils seront sanctionnés. Pour les autres cas le directeur de course en accord avec le jury des commissaires pourra autoriser un ravitaillement en boissons. Tous les véhicules suiveurs désignés par l'organisateur devront être couverts par l'assurance obligatoire FFC.

8- Il est interdit de : se laisser entraîner par des engins à moteurs, poussettes et rétro poussettes, prises d'appuis quelconque. Tout coureur surpris dans ces conditions sera mis hors course immédiatement par les commissaires. Ces fautes tombent de fait sous le règlement U.C.I. Toute entente entre les équipes est interdite et sanctionnée

9- Aucun coureur abandonnant ne peut prétendre, à moins d'un accident corporel, monter à bord d'une voiture suiveuse homologuée par l'organisateur.

Par contre, le camion balais prendra à son bord les coureurs hors d'état de continuer par leurs propres moyens, et les coureurs devront remettre leur dossard, au chauffeur de ce véhicule.

10- A l'issue de chacune des étapes, tout coureur confirmé premier dans les différents classements attribuant l'un des maillots de leader devra se rendre obligatoirement au podium et assister au protocole de la remise du maillot symbolique (et à la réception qui suivrait éventuellement) sous peine de se voir retirer le montant des gains acquis lors de l'étape ou des divers classements. Les inscriptions sur les maillots de leader ne doivent pas être recouvertes ou escamotées à aucun moment de l'épreuve sous peine de perdre les gains des classements généraux, ils devront être portés durant les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} étape.

Classement Général au Temps:

Classement de la Montagne:

Classement du meilleur jeune:

Temps réels pour les 4 étapes.

1^{ère} étape, C.L.M par équipe, les temps seront comptabilisés sur le 3^{ème} coureur. Départ toutes les 3 minutes.

Le maillot de leader sera remis, au premier coureur franchissant la ligne d'arrivée, de l'équipe qui aura réalisé le meilleur chrono.

(Les directeurs sportifs devront téléphoner à l'organisateur 48 heures avant la course pour connaître l'ordre des départs)

4^{ème} étape, C.L.M.individuel, les départs se feront de minute en minute.

(L'ordre de départ du contre la montre individuel sera donné à l'inverse du classement général, il sera communiqué lors de la réunion des directeurs sportifs.)

En cas d'échappée ou de lâchage, le drapeau rouge étant sorti aucune voiture ne devra dépasser celle du directeur de course ou de son adjoint sans l'autorisation de ces derniers jusqu'à ce que l'écart soit suffisant (1mn environ)

11- En application des règlements U.C.I. seuls les commissaires désignés seront responsables des dits règlements. Ils pourront délibérer à huis clos, prononcer des pénalités et amendes jusqu'à y compris la mise hors course. Les commissaires sont également tenus de faire respecter le règlement ayant trait à la distance de 25m entre les coureurs et la voiture suiveuse.

12- Les décisions importantes des commissaires seront communiquées aux directeurs de course et à l'organisation avant de les transmettre aux équipes.

13- L'organisation des BOUCLES CYCLISTES D'OLLIOULES fournira au niveau de la course:

Une voiture ouvreuse	Des Gendarmes motorisés sur la 1 ^{ère} et 2 ^{ème} étape*	Des signaleurs sur les 4 étapes	Des Motards civils sur les 4 étapes
Une voiture balai	Une ambulance	Trois voitures de commissaires	

14- Selon les aléas ou circonstances du déroulement de l'épreuve (par mesure de sécurité), les commissaires après consultation du directeur de course décideront en commun de regrouper les coureurs attardés de plus de 15 mn sur le peloton (2^{ème} étape). Tout coureur dépassé par elle, devra rendre son dossard au commissaire de bord, s'il veut continuer le parcours "hors course". Les carrefours seront assurés par des signaleurs revêtus d'un vêtement jaune fluorescent. Il est bien entendu que les coureurs et suiveurs doivent respecter le code de la route. Tous les passages d'îlots directionnels doivent être contournés par la droite. Toutes les infractions à ces règles seront sanctionnées par une mise hors course. A l'arrivée de chaque étape, une déviation des voitures des directeurs sportifs sera mise en place, il est impératif de la respecter sous peine d'exclusion du véhicule sur les étapes suivantes.

15- Les réclamations concernant les étapes seront reçues par les commissaires suite à l'arrivée du jour. Celles concernant le classement final dans les 48 heures suivant la fermeture du contrôle d'arrivée. Chaque réclamation sera accompagnée du dépôt de la somme 20€ prévue actuellement par le comité directeur. Le droit de réclamation n'appartient qu'aux licenciés, directement intéressés et en ce qui concerne le classement par équipe au directeur sportif responsable de l'équipe. Les réclamations collectives ne seront pas admises. Pour tout ce que le présent règlement n'indique ou ne prévoit, les coureurs et les directeurs sportifs seront renvoyés aux règlements généraux de l'U.C.I.

16- **PRIX - CLASSEMENTS :** Voir grille jointe

a) **CLASSEMENT GENERAL AU TEMPS**

b) **GRAND PRIX DE LA MONTAGNE**

Le classement de la Montagne sera établi par l'addition des points marqués par chaque coureur en haut des côtes comptant pour ce classement et selon leur catégorie. En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général final du meilleur grimpeur, le coureur ayant obtenu le plus grand nombre de places de premier au sommet des côtes de 1^{ère} catégorie, est déclaré vainqueur. Dans le cas où les coureurs concernés se retrouvent une nouvelle fois à égalité, les premières places obtenues au sommet des côtes de 2^{ème} catégorie servent à les départager, etc.

côte de 2^{ème} catégorie 15 – 10 – 6 – 4 – 2 points

Côte du Camp

2^{ème} étape

côte de 3^{ème} catégorie 10 – 6 – 4 – 2 points

Côte de Roquefort (1^{er} passage) - Côte de la Begude 2^{ème} étape

Côte du Castellet village 2^{ème} étape

Côte du Gros-Cerveau 4^{ème} étape

côte de 4^{ème} catégorie 6 – 4 – 2 points

Côte St Laze

3^{ème} étape au 3, 5, 7^{ème} tour

c) **MEILLEUR JEUNE**

d) **PRIX pour chacune des étapes**

Coupes et bouquets seront offerts aux vainqueurs de chacune des étapes.

Les prix en nature des 1^{ère}, 4^{ème} étapes ainsi que chacun des classements seront remis aux intéressés lors de la remise des récompenses.

17- Les frais de déplacements aller - retour incombent sont à la charge des clubs sur les 4 épreuves.

18- Les pilotes de voitures ou de motos qui ne respecteront pas les consignes de courses et enfreignant le règlement se verront retirer leurs accréditations.

19- Les articles du présent règlement n'excusant en aucune manière que ce soit, l'application des règlements généraux de l'U.C.I. auxquels tous dirigeants et tous coureurs est tenu de se référer dans les cas non prévus ci-dessus.

20- Le fait de participer aux BOUCLES CYCLISTES D'OLLIOULES, implique l'adhésion complète du présent règlement.

* Selon disponibilité



Boucles d'OLLIOULES

Samedi 28 mars



CLM par équipe de 14,5km
1^{er} Départ : 9h00 - (Puis toutes les 3 minutes)

1^{ère} étape



Parcours:

- Km 0 - Départ: D2
- Km 3 - à droite D-402,
- Km 8 - à droite DN-8,
- Km 13 - à droite D-2,
- Km 15 -Arrivée: D2



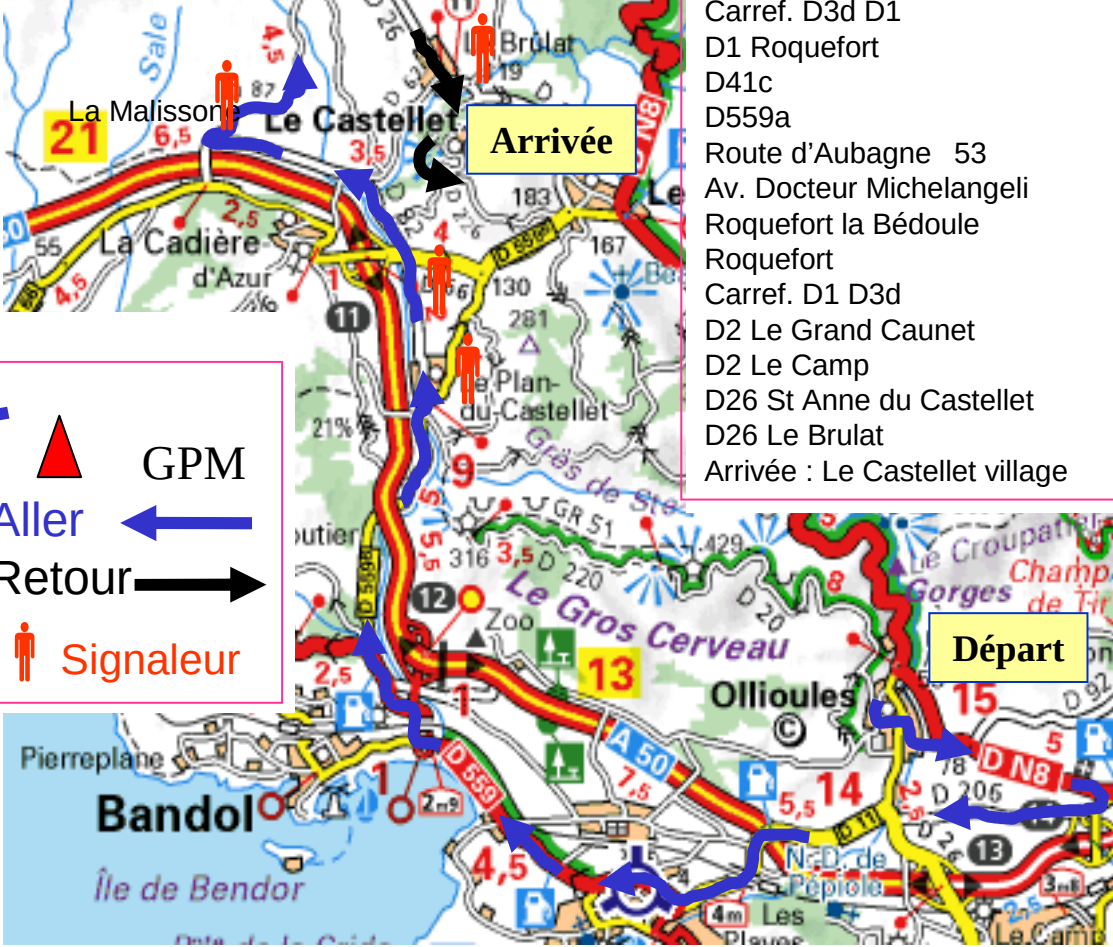
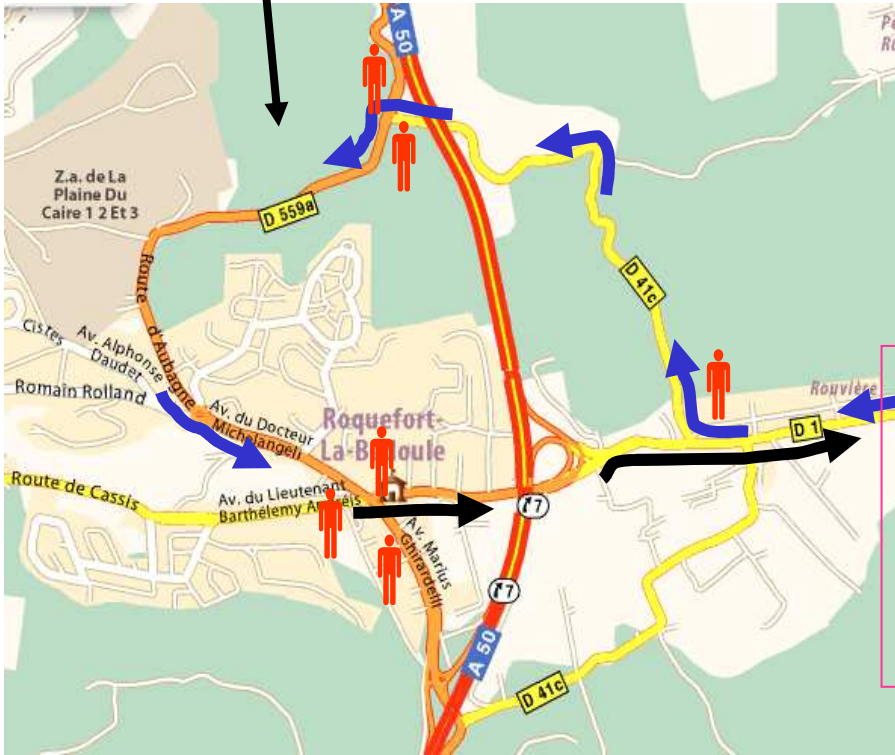
Départ	
9:00	
9:03	
9:06	
9:09	
9:12	
9:15	
9:18	
9:21	
9:24	
9:27	
9:30	
9:33	
9:36	
9:39	
9:42	
9:45	
9:48	
9:51	
9:54	
9:57	
10:00	
10:03	
10:06	

Vélo club OLLIOULAIS

Boucles d'OLLIOULES 3ème étape



Départ : Ollioules	00
DN8	00,5
D11 Av. Jean Monnet	03
D11 route de Sanary	05,5
Sanary D559	10,5
Ch. De la Buge	11
Corniche du soleil	11,5
Av. de la résistance	12
D559 Route de Bandol	12,5
D559b route du Beausset	14,5
D559b Le plan du Castellet	19,5
Route des sources	20
D82 La malissonne	25
D87 St Anne du Castellet	29,5
D26 Le Camp	33
D3 Le Grand Caunet	40,5
Carref. D3d D1	44,5
D1 Roquefort	48,5
D41c	50
D559a	52
Route d'Aubagne	53
Av. Docteur Michelangeli	54
Roquefort la Bédoule	54,5
Roquefort	57
Carref. D1 D3d	61
D2 Le Grand Caunet	65
D2 Le Camp	72,5
D26 St Anne du Castellet	76
D26 Le Brulat	78,5
Arrivée : Le Castellet village	81



Samedi 28 mars

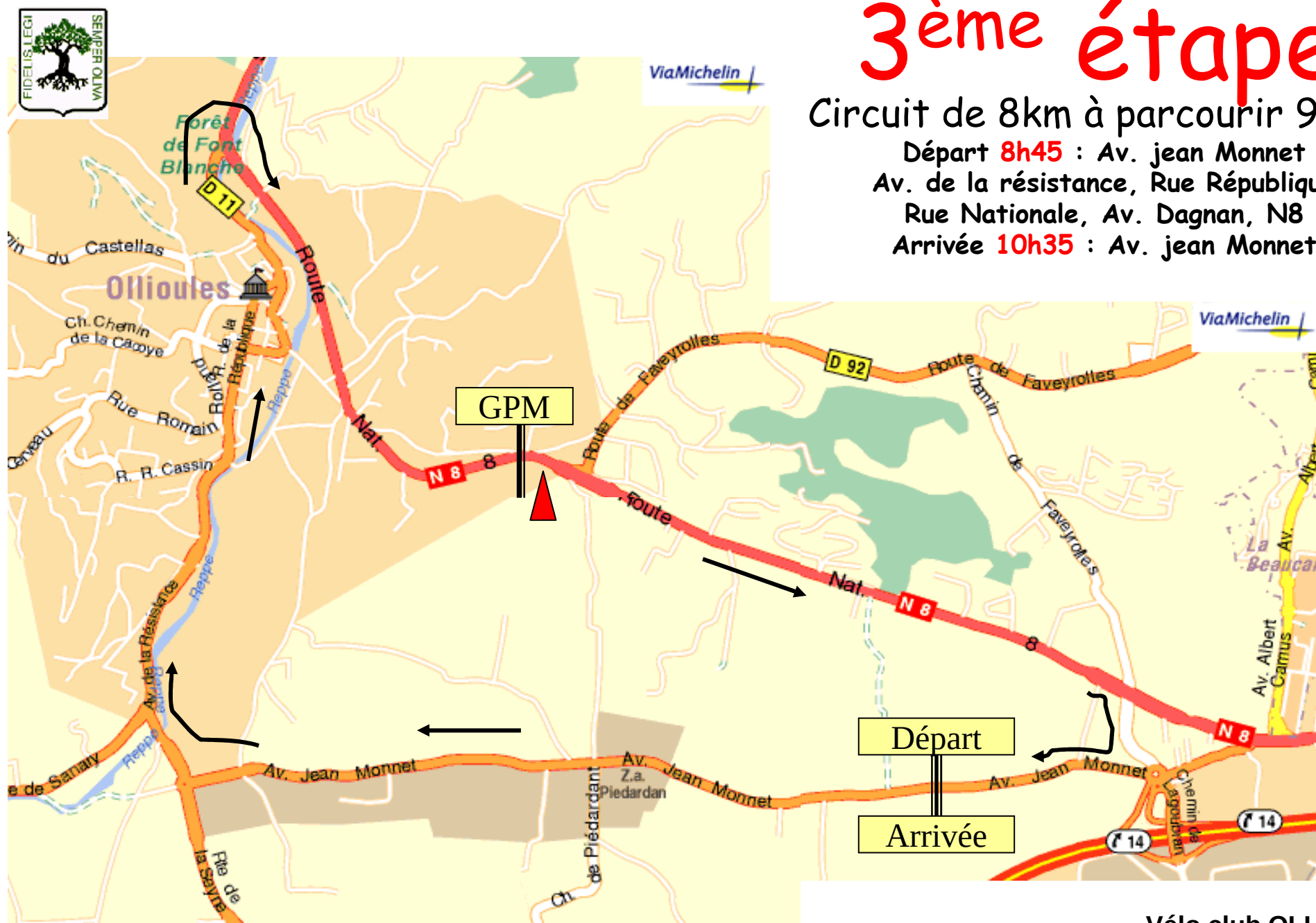
Boucles d'OLLIIOULES

Dimanche 29 mars

3ème étape

Circuit de 8km à parcourir 9 fois

Départ **8h45** : Av. Jean Monnet
Av. de la Résistance, Rue République
Rue Nationale, Av. Dagnan, N8
Arrivée **10h35** : Av. Jean Monnet



Vélo club OLLIOULAIS

Boucles d'OLLIOULES

Dimanche 29 mars

4ème étape

CLM individuel de 4km

1^{er} Départ : 14h30

(Puis toutes les minutes)

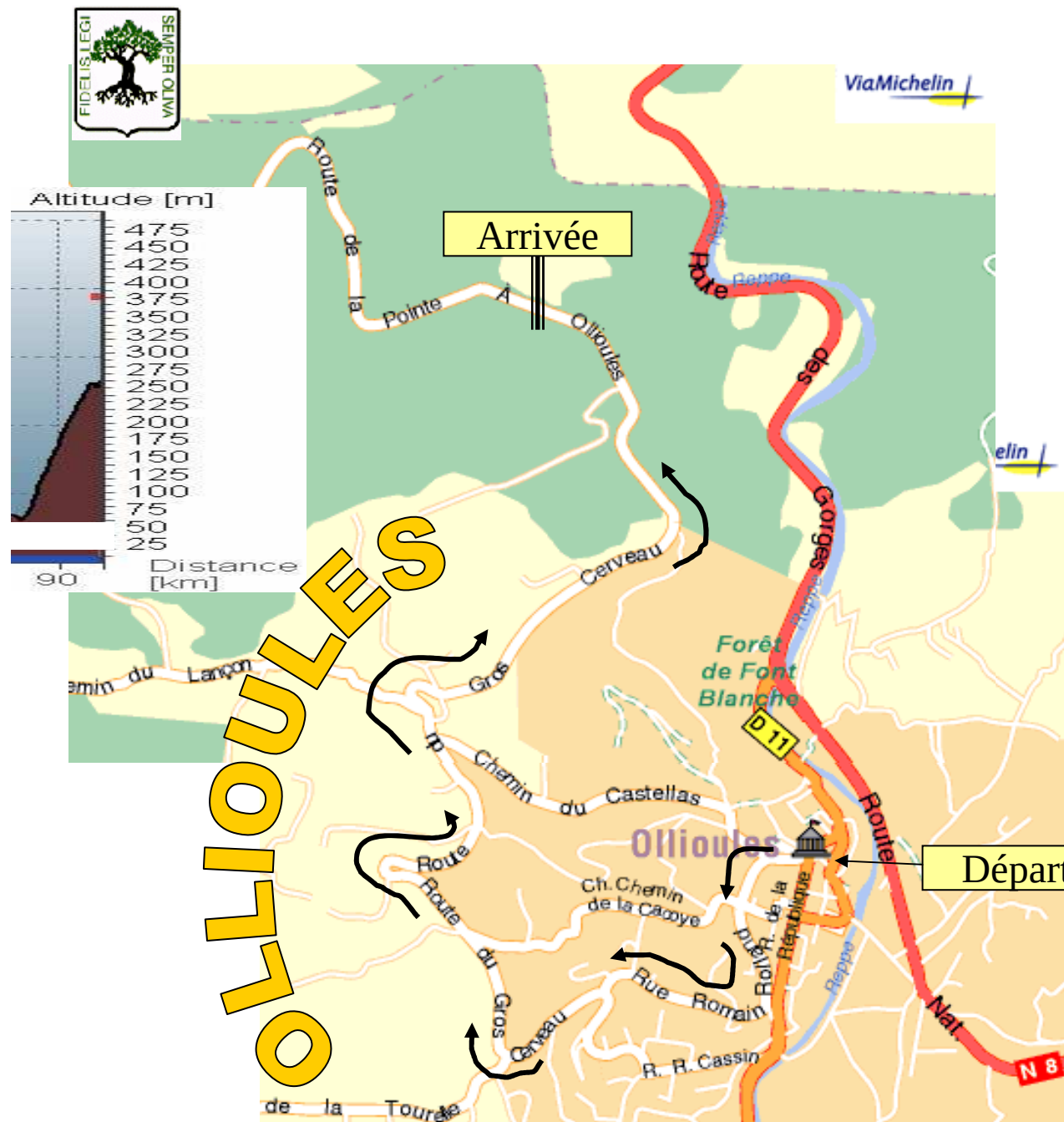
Dernier départ : 16h30

Arrivée : 16h40

Parcours

Départ : Parvis de la Mairie, Rue du Lançon
Rue Romain Rolland, Route du Gros Cerveau

Arrivée : Gros Cerveau,
(Sentier sportif Sylvestre)



Vélo club OLLIOULAIS